

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 11 OCTOBRE 2016 A 18H30

Présentation - Fibre optique à YERMENONVILLE

Des représentants de SFR seront présents à la Mairie
le mercredi 16 novembre 2016 de 10 h 00 à 19 h 00

pour répondre à toutes vos questions
portant sur les offres, le raccordements et les souscriptions SFR.

Présents : M. MARTIN (Maire de Yermenonville), M. LEMARRE (Vice-Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir, Président du syndicat Eure et Loir Numérique), M. AUFFRAY (Président de la CCCTV de Maintenon), M. LEMOINE (Conseiller Départemental), M. DEY (Directeur du syndicat Eure et Loir Numérique), M. DENQUIN (Directeur général d'Eure et Loir THD).

La population de Yermenonville a répondu présent à cette réunion publique ; la salle du Conseil de la Mairie de Yermenonville était comble.

Monsieur Martin fait une présentation rapide des intervenants. Il explique que la CCTV de Maintenon a décidé que les communes de Houx et de Yermenonville seraient les premières raccordables à la fibre optique, compte tenu de la qualité très médiocre du réseau téléphonique actuel. Les travaux sont aujourd'hui terminés, l'ouverture commerciale aura lieu le 7 novembre 2016 pour 331 prises sur Yermenonville et Moineaux.

Monsieur LEMARRE rappelle que dès 2010, les élus du Conseil Départemental d'Eure et Loir, rejoint par l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération du département, puis du Conseil Régional Centre-Val de Loire, ont décidé que le développement d'infrastructures très haut débit sur le département devait être un axe majeur de la politique publique. D'ici 2020, chaque habitant, chaque village, chaque entreprise doit avoir une solution qui lui permette d'être connecté à Internet avec un débit d'au moins 10Mbits/s.

Les travaux ont commencé en 2014. Les premières prises fibre optique à l'abonné (FttH) ont été commercialisées en avril dans le Val Drouette. Aujourd'hui, les travaux sont terminés sur Yermenonville et la commercialisation démarrera le 7 novembre 2016.

En 2012, le département a créé un syndicat mixte ouvert « Eure et Loir Numérique », lequel syndicat est chargé de piloter jusqu'en 2020 le déploiement du très haut débit dans le département. A terme, d'ici 4 ans, les ¾ des foyers sur le secteur géré par le syndicat seront raccordés à la fibre optique. Le ¼ restant bénéficiera d'une connexion très haut débit via la montée en débit de l'ADSL, les ondes radio ou la couverture satellite.

L'aménagement Très Haut Débit de l'Eure et Loir représente un investissement de 144 M€ sur 2013-2019, dont 6,5 M€ pour la CCTV de Maintenon.

Eure et Loir Numérique et la société SFR Collectivités ont signé en 2014 une convention de délégation de service public d'une durée de 15 ans pour l'exploitation de la fibre optique dans le département. C'est la filiale SFR Collectivités qui gère l'exploitation technique et la commercialisation des réseaux fibre. Monsieur Lemarre précise que le syndicat est propriétaire du réseau, mais que son exploitation et son entretien sont confiés à SFR. C'est le délégataire qui commercialise le réseau à l'ensemble des opérateurs qui le souhaitent.

Monsieur DEY, Directeur du syndicat, répond ensuite aux questions de l'assemblée.

- La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique qui permet la transmission de données numériques.
- Toutes les habitations et toutes les entreprises peuvent être raccordées au Très Haut Débit.
- La fibre optique est amenée devant chaque logement ou entreprise jusqu'à un Point de Branchement Optique (PBO) dans l'attente de raccordement. Le nœud de raccordement optique se trouve à Maintenon, à proximité du stade.
- Le raccordement fibre optique entre le PBO et l'intérieur du logement est réalisé après la demande d'abonnement.
- Le raccordement fibre optique entre le PBO et l'intérieur du logement utilise le même chemin que le câble téléphone existant (aérien, souterrain, etc...).
- Pour souscrire un abonnement, il faut que l'adresse exacte soit référencée dans une base de données nationale. Pour différentes raisons, il arrive que l'adressage ne soit pas complet. La commune a donc créé plusieurs adresses qui n'étaient pas inscrites dans ce fichier. Celles-ci seront éligibles avec un décalage de quelques mois.
- Eure et Loir Numérique facture 250 € au fournisseur d'accès Internet pour chaque raccordement, quels que soit le type et le coût du raccordement. Dans le cadre de sa politique commerciale, SFR a décidé de ne pas refacturer les frais de raccordement à l'abonné. Toutefois, si des travaux sur le terrain privé s'avèrent nécessaires pour ce raccordement, ceux-ci sont à la charge du propriétaire.
- SFR est à ce jour le seul fournisseur pour la fibre optique. Chargé de l'exploitation du réseau de fibre optique déployé par Eure et Loir Numérique, SFR Collectivités, une filiale de SFR, compte parmi ses missions l'obligation de céder des parts de ce même réseau aux opérateurs qui le souhaitent. Hormis SFR, aucun autre opérateur n'a pour le moment manifesté son souhait de devenir fournisseur d'accès à Internet en Eure et Loir. Ainsi, aujourd'hui, les foyers qui souhaitent bénéficier de la fibre optique n'ont pour l'instant d'autre possibilité que celle de contracter avec SFR.
- L'ouverture commerciale sur Yermenonville et Moineaux se fera le 7 novembre 2016. SFR propose différentes offres (se renseigner sur le site de SFR).
- Lors de l'installation de la fibre optique dans le logement, le technicien SFR fait :
 - Installation d'une prise au domicile du client
 - Validation du cheminement de la fibre avec l'abonné
 - Raccordement ;
 - Fourniture des équipements Fibre (box, décodeur TV, boîtier libre...)
 - Installation et configuration de la box et du décodeur SFR au domicile du client
 - Pose d'une prise par logement
 - Validation des services
 - Nettoyage du chantier
 - Reprise des équipements DSL si équipement à reprendre
 - Signature de l'ordre d'intervention

- Délai d'intervention pour l'installation de la fibre optique : 3 semaines. Il n'y a pas d'engagement tant qu'un technicien SFR n'est pas passé pour évaluer les travaux, même si un contrat a déjà été souscrit.
- SFR conseille de faire vérifier le câble existant avant l'installation de la fibre optique (fourreau de 40 mm avec un tire-fil de 2,5mm).
- C'est l'abonné qui se charge des démarches en cas de résiliation d'un contrat en cours avec un autre opérateur. SFR conseille de souscrire le nouveau contrat avant la résiliation de l'ancien, compte tenu du délai d'intervention de 3 semaines.
- Si le client est déjà un client SFR, il n'y aura pas de frais de résiliation de contrat.
- Pour avoir la réception de la télévision par la fibre optique, il faut prendre un décodeur. Cette technologie supprime les antennes et les paraboles.
- Un décodeur télé correspond à un téléviseur par foyer. SFR ne propose pas d'offre comprenant plusieurs décodeur Télé.
- SFR n'a pas la compétence pour utiliser cette technologie pour la réception des portables.

Après cet échange très constructif, Messieurs Auffray et Lemoine réaffirment l'engagement du Département et de la CCTV de Maintenon dans l'aménagement du Très Haut Débit sur le territoire. Ces infrastructures permettent à nos villages, à nos concitoyens et à nos entreprises de bénéficier de nouveaux services indispensables pour que chacun ait accès au monde numérique d'aujourd'hui.

Monsieur Martin clos la réunion à 20h00 en remerciant l'assemblée venue si nombreuse.

Sites internet

www.eurelien.fr

www.numerique28.fr

www.sfr.fr

